



**MAIRIE DE BURLATS**  
(Tarn)

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le 10/04/2026

ID : 081-218100428-20260331-A2026\_11-AI



**N° 2026\_11**

**Portant délégation de fonction  
À Monsieur Jean-Charles DEFORET  
Conseiller Municipal Délégué**

**Le Maire de Burlats,**

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux conseillers municipaux délégués,

**ARRETE**

**Article 1** : Monsieur Jean-Charles DEFORET est délégué, pour intervenir dans les domaines suivants : Sécurité et Tranquillité Publique

Il exercera les fonctions suivantes :

**Sécurité**

- suivre les questions relatives à la sécurité des biens et des personnes sur le territoire communal
- être l'interlocuteur de proximité des services de l'État (gendarmerie notamment) en lien avec le Maire
- participer au suivi des dispositifs de prévention et de sécurité (signalements, incivilités, dégradations)
- proposer toute action visant à améliorer la sécurité sur le territoire communal
- suivre les problématiques liées à la circulation et au stationnement en lien avec la sécurité
- participer au suivi et à la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), en lien avec les services municipaux et les partenaires institutionnels
- contribuer à la préparation et à l'organisation des actions de gestion de crise prévues dans le cadre du PCS (exercices, information de la population, retour d'expérience)
- participer à la coordination de la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC), notamment pour l'organisation, la mobilisation et le suivi des bénévoles
- contribuer au développement et à l'animation de la RCSC, en lien avec les besoins de la commune en matière de prévention et de gestion des risques

**Tranquillité Publique**

- recenser et faire remonter les troubles à la tranquillité publique (bruits, conflits de voisinage, incivilités)
- proposer des actions de prévention et de sensibilisation auprès des habitants
- participer à la médiation de premier niveau en lien avec les services municipaux

- suivre les signalements des administrés relatifs à la tranquillité publique
- contribuer à l'amélioration du cadre de vie en lien avec les problématiques de tranquillité

Cette délégation n'entraîne pas délégation de signature des documents.

**Article 2** : Le Maire de la commune de Burlats, la Directrice Générale des services, et le Comptable Public la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3** : Copie du présent arrêté sera affichée en Mairie et transmise à la Préfecture du Tarn.

Fait à BURLATS, le 31 mars 2026  
Le Maire,  
Serge SERIEYS.

Arrêté certifié conforme au registre



*Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été reçu en Préfecture le 10/04/2026 et notifié à l'intéressé le 10/04/2026 lui ayant été précisé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de cette notification.*

Signature du Conseiller Municipal Délégué

